

Les pôles de compétence régionaux en EPS/PS

Amiens – 24 juin 2008

Dr A.C. MARCHAND

Les pôles régionaux de compétence en EPS

- Un dispositif impulsé et piloté par l'INPES
 - pour développer, structurer la prévention et l'éducation pour la santé au niveau régional en soutenant l'amélioration de la qualité des actions et des compétences des acteurs en EPS et PS,
 - dans le cadre de la mise en oeuvre des SREPS (circulaire oct. 2001), en cohérence avec la politique régionale de santé (PRSP).
- Soutenu par 2 appels à projets pluriannuels, lancés en 2004, poursuivi pour 3 ans en 2007 (avec un volet interrégional)
 - 1,8M € en 2004,
 - 2,8M € en 2005,
 - 3,4M € en 2006,
 - 6,1M € en 2007.

Le pôle régional de compétence en EPS

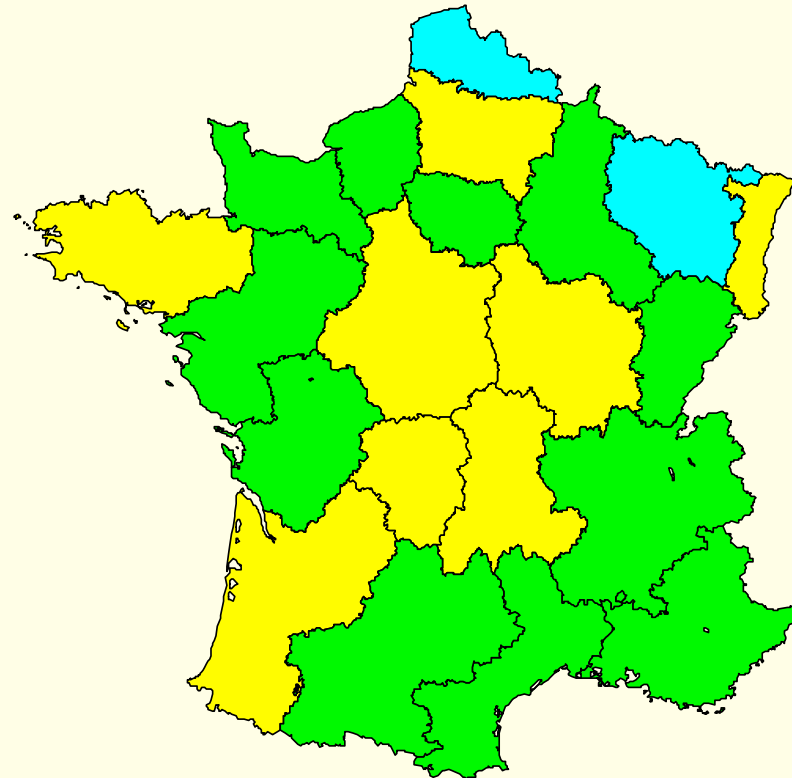
- Plate forme dédiée aux activités transversales, fédérant les compétences et ressources en EPS de la région
 - Fonctions support mises à disposition des acteurs de proximité : conseil méthodologique, ingénierie de projet, évaluation, formations, appui documentaire ...
 - Lieu ressource, carrefour d'échanges entre tous les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs ...

2008 : des situations régionales contrastées

22 pôles offrent tous les services prévus dans le cahier des charges de l'AP 2004 :

- 8 pôles portés de manière fédérative par le réseau CRES/Codes associé à divers partenaires (ANPAA, associations thématiques, CRIJ, LCC, ORS, Mutualité Française, MSA ...)
- 14 pôles portés par le réseau CRES/Codes (+ Martinique, Guadeloupe et Réunion).

4 régions sont en situation moins favorable (+ Corse, Guyane).



Les activités dans les pôles

- États des lieux/recensement des acteurs et activités
- Conseil et expertise en méthodologie de projets, évaluation
- Analyse d'outils (pédagothèque)
- Formations
- Produits et services documentaires
- Création de supports de communication
- Journées d'échanges, séminaires, colloques
- Actions de sensibilisation des élus, des décideurs
- Mutualisation de moyens et d'activités, politiques communes d'acquisition d'outils
- Coordination / animation.

Les auditions des porteurs de projets de pôles

- Auditions intégrées dans le processus d'instruction de l'AP 2007
 - réel temps d'échanges,
 - suscitant l'intérêt des porteurs de projets et de leurs référents institutionnels régionaux (DRASS, URCAM, GRSP)
- Contenu des rencontres riche et diversifié
 - contexte régional et place du pôle de compétence dans la politique régionale de santé,
 - freins et leviers à la mise en place du pôle,
 - nature et qualité des partenariats,
 - activités déjà développées (AP 2004 – 2006) et projets pour les 3 années à venir (nouvel AP).
- Enseignements tirés
 - vision transversale de la situation en France,
 - volonté commune des promoteurs de développer l'EPS via les pôles et intérêt institutionnel croissant en région pour le pôle
 - AP perçu comme un levier important pour structurer l'EPS et favoriser le rapprochement et la coordination des acteurs.

Leviers et aspects positifs pour le développement des pôles

- Pôle individualisé dans le SREPS et le PRSP, réponse à des besoins reconnus, légitimité ;
- Expérience et expertise acquises par les professionnels, niveau de qualification croissant ;
- Partenariats opérationnels contractualisés, travail de réseau permettant la mutualisation ;
- Dynamique instaurée par la mise en place du pôle de compétence : favorise rapprochement et coordination des acteurs ;
- Reconnaissance des compétences, implication forte des institutions régionales, notamment soutien financier ;
- Signature d'un COM : conventions déjà passées ou en projet dans 17 régions ;
- Audits dans 8 régions.

Freins et difficultés pour mettre en place les pôles

- Manque de reconnaissance et de visibilité du pôle :
 - Besoins ressentis sur d'autres domaines,
 - Élaboration tardive du SREPS
 - SREPS non individualisé dans le PRSP.
- Construction longue et difficile des partenariats :
 - Concurrence dans les financements, enjeux de pouvoir,
 - Culture commune longue à faire émerger du fait des différences entre les acteurs (valeurs, langage, représentations, priorités, perspectives, ...).

Freins et difficultés pour mettre en place les pôles

- Adaptation à un contexte institutionnel en mutation :
 - Changements nombreux (interlocuteurs, services, dispositifs de la politique régionale de santé ...),
 - Difficultés d'articulation entre financeurs et opérateurs : insuffisance de dialogue, manque d'espaces de concertation, segmentation marquée,
 - Multiplicité des financeurs, avec des positions variables, parfois des demandes contradictoires.

Freins et difficultés pour mettre en place les pôles

■ Fragilité des structures

- au niveau des personnels : effectifs, niveaux de compétences, statuts ;
- Précarité des financements : Fluctuations, voire baisse des crédits ;
- Financements structurels non assurés sur le moyen et long terme ;
- Financement des activités support par des modalités variables :
 - dans l'AP régional, au même titre que les projets thématiques,
 - sur une enveloppe dédiée, sanctuarisée dans l'AP,
 - hors AP, dans un contrat d'objectifs et de moyens (voire COM pluriannuel) ou dans un dispositif de commande publique.

Le dispositif national d'accompagnement animé par l'INPES

- Des journées d'échanges annuelles
 - Avec les porteurs de projets de pôles,
 - Avec les référents institutionnels (DRASS/URCAM/GRSP).
- Un accompagnement thématique :
 - Objectifs
 - mutualiser les outils et les méthodes,
 - favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques,
 - améliorer la qualité et la cohérence des documents de référence produits aux différents niveaux.
 - 3 thématiques
 - conseil en méthodologie de projets,
 - formation continue,
 - analyse d'outils (pédagothèque).

L'évaluation de l'appel à projet 2004-2006

- Finalités de l'évaluation
 - Apporter de la connaissance sur le dispositif (acteurs, activités, processus mis en place, impact au niveau national/régional...),
 - Tirer des enseignements pour faire évoluer l'appel à projet.
- Dispositif d'évaluation
 - Instance d'évaluation composée de représentants des institutions (niveau national et régional) et des pôles de compétence.
- Trois grandes questions évaluatives :
 - Analyse des stratégies d'acteurs,
 - Effets du pôle sur le partenariat,
 - Qualité des actions.